



Compte rendu de la 49ème Assemblée générale de DSNE du 19 septembre 2020 Gîte de Rochard à Béceleuf

Nombre de participants : 35 adhérents présents et 25 pouvoirs soit 60 votants.

Accueil **des participants**. Mise à jour des cotisations, enregistrement et vérification des droits des votants et des pouvoirs de vote.

Ouverture de l'Assemblée à 14h00. Après avoir excusé les personnalités invitées et absentes, le président, Yanik Maufras, remercie de leur présence les adhérents, les associations amies, et M. René Bauruel, conseiller départemental Autize-Egray, représentant M. Gilbert Favreau, président du Conseil départemental.

Yanik Maufras précise que la tenue de l'assemblée générale dans la yourte, quasiment, en extérieur permet de respecter plus facilement les mesures sanitaires mais que tout le monde doit être vigilant notamment vis-à-vis de ses voisins de proximité.

Remerciements : Yanik Maufras remercie Dominique Faucher, président du Camping-Club des Deux-Sèvres, qui accueille DSNE pour son assemblée générale et lui donne la parole.

Dominique Faucher se déclare ravi d'accueillir l'assemblée générale de DSNE pour plusieurs raisons. Il s'agit d'abord d'un long compagnonnage entre le CCDS et la DSNE d'alors, l'ASNATE dont une photo de 1976 publiée dans le bulletin des 50 ans de DSNE, est le témoin. Ensuite, Rochard est un lieu précieux pour la nature et la balade de la matinée avec Michel Bonnessée l'a montré avec de nombreuses observations. Enfin, le gîte de Rochard est un lieu associatif dédié aux groupes depuis plus de 50 ans. Il souhaite à tous la bienvenue pour la journée et pour l'avenir.

Le Président annonce, ensuite, à l'aide d'un PowerPoint, le déroulé de l'AG pendant 2 heures environ suivie de la remise des prix Méléagrine à partir de 16h.

Hommage à Melle Roy récemment disparue: elle fut vérificatrice bénévole aux comptes de l'association Deux-Sèvres Nature Environnement pendant de nombreuses années, particulièrement début des années 2000. Elle aidait l'association à mettre en forme notre rapport financier lors des assemblées générales bénévolement, sans compter son temps. Nous garderons d'elle le souvenir d'une personne agréable, cultivée, discrète et toujours disponible.

Validation du compte rendu de l'AG de 2019 : le compte rendu est validé à l'unanimité moins une abstention d'un administrateur absent lors de cette AG

Rapport moral du Président :

Bonjour aux représentants de l'Etat, aux élu(es) représentant la Région, le département, les communes et communautés de communes,

Bonjours aux ami(e)s des associations,

Bonjour à nos partenaires et aux donateurs !

Bonjour à vous adhérentes et adhérents !

Merci au Camping Club des Deux-Sèvres pour son accueil, son hébergement original et son dynamisme !

La tenue de l'AG de DSNE à Rochard est logique par la place de la nature et l'engagement humaniste qui animent les lieux.

Quand on fait le bilan écrit des activités de l'association, cela se traduit par un copieux rapport d'activité, complété d'un rapport naturaliste de qualité.

Le travail effectué en 2019 pour stabiliser et renforcer l'équipe salariée a permis de monter d'un cran dans le management et dans la réponse aux attentes. Merci à Nicolas et à toute l'équipe pour cet effort illustré, en autres, par le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), support établi et mis à jour régulièrement et collectivement, sous la responsabilité de Nicolas, est très utile pour répondre aux différents risques du métier. La dimension sociale de DSNE, le bien-être de ses salariés, sont essentiels pour pérenniser notre action. Pour ce chapitre Ressources Humaines, nous avons été accompagnés par un cabinet extérieur financé par France Active. Action qui se poursuit sur 2020.

2019 aura été, dans le domaine financier, l'année de la stabilisation prévue. Le résultat tout à fait exceptionnel de cette année, et qui sera expliqué d'ici quelques minutes, confirme la bonne santé de l'association. Afin de nous aider dans cette gestion financière, nous travaillons depuis cette année 2019 avec un cabinet d'experts-comptables.

Ces évolutions structurelles, humaines et financières ont été menées à bien, dans le respect de notre indépendance. Merci à toutes celles et ceux qui se sont investis dans l'évolution de DSNE : administrateurs, salariés, adhérents, bénévoles. Sans oublier nos partenaires qui, par leur accompagnement, leur financement, soutiennent nos actions de protection de la nature et de l'environnement.

Sous l'impulsion de Anne, 2019 a été l'année du renouveau pour le groupe « Communication et Vie associative ». Son engagement a permis de fédérer des bénévoles aux diverses compétences : vidéaste, spécialistes Internet et communication, animateurs aux stands, photographes. Toute une dynamique, riche en idées et en implication, ce qui permet de s'intégrer dans la vie de l'association.

Innovation 2019, la section Nord 79 de DSNE. Réunion mensuelle des « adhérents nordistes » autour d'Anne-Marie et Matthieu. Après ce lancement, il nous reste à faire vivre le petit groupe, relais des attentes des adhérents du nord du département.

Un support d'information qui comble le fossé des distances, c'est Internet ! Ce réseau vous permet de recevoir les communiqués DSNE, la lettre mensuelle, d'accéder au Facebook DSNE, de voir les vidéos DSNE (une trentaine..). Bien sûr, je n'oublie pas la messagerie courriel, parfois un peu envahissante mais quand même bien pratique. Merci à la presse locale et au-delà qui relaie nos actions. Suivi fidèlement assuré par Jean-Michel.

Toute cette organisation, ce matériel, cette sécurité financière, cet engagement humain sont indispensables pour rester présents et proactifs dans la connaissance et la protection de la nature et de l'environnement !

Nous sommes dans une période de fortes demandes de la société pour améliorer l'environnement, mais est-ce que tous les demandeurs ont la même vision de « l'environnement » ?

La Réserve Naturelle Régionale du Bocage des Antonins, gérée par DSNE, illustre parfaitement notre approche environnementale : un travail de terrain pragmatique, pédagogique, exemplaire pour la protection de l'environnement et le maintien d'une activité d'élevage.

Le travail concernant le protocole « pour une agriculture durable » s'est poursuivi avec les propositions du Comité scientifique et technique, les cartes du schéma directeur et... la plantation d'une première haie par les agriculteurs. Opération un peu isolée mais qui a permis de rencontrer sur le terrain des irrigants engagés dans la transition agricole. En parallèle, le CA a maintenu le recours juridique contre l'arrêté des 19 réserves, en attendant l'arrêté modificatif. Gros travail de contact et de dossier mené par Nicolas qui nous

a permis de signer des conventions avec des collectivités pour des animations pédagogiques, des inventaires, des plans de gestion, etc. Le Parc Naturel Régional de Gâtine Poitevine se construit et les naturalistes locaux, dont ceux de DSNE, sont concernés.

Nous poursuivons notre participation aux nombreuses structures environnementales et naturalistes, mobilisation sur de gros sujets comme la transition agro-écologique, la méthanisation, l'éolien, la gestion de l'eau (quantité, qualité, continuité hydrologique), et autres.

Il est important de pratiquer la mise en commun de nos compétences avec d'autres associations : GODS, Fédé de pêche, Coordination pour la défense du Marais Poitevin, CPIE, Détours dans l'eau, le CEN pour ne citer que celles-ci. Le fin des travaux de la citerne de Saint-Ouene est une très belle illustration de ce travail multi-partenaires, tous engagés pour la sauvegarde d'un refuge à chauves-souris hors-norme ... Et c'est une belle réussite !

Une autre réalisation collective, c'est le travail mené sur les contrats d'objectifs régionaux avec les amis des autres départements de l'ex-Poitou-Charentes et maintenant de la Nouvelle-Aquitaine.

En complément, je veux également citer la venue du réseau Agriculture de FNE dans le cadre de deux jours en Deux-Sèvres. Nous avons participé à l'organisation de ce déplacement et nous avons fait connaissance avec les membres du réseau. Bien évidemment, ce fut l'occasion pour nous d'apporter des informations sur la réalité du terrain et les enjeux locaux liés à la transition de l'agriculture. Enjeux qui pourraient nourrir la réflexion nationale.

Du niveau national, revenons au niveau départemental pour saluer l'engagement de nos collectivités et de propriétaires privés dans les 2 actions refuges chauves-souris et Havre de paix pour la loutre. Cet engagement qui fait des Deux-Sèvres un département leader dans la protection des habitats, est remarquable. C'est une illustration parfaite du travail de terrain de DSNE.

Cette année 2019, année du cinquantenaire de DSNE, a permis la consolidation des structures de l'association et la poursuite de son action devenue de plus en plus sollicitée. Pour faire face et partager les engagements, nous manquons d'administrateurs/administratrices. La réduction ou la disparition de ce problème est un objectif pour 2020. Merci à celles et ceux qui vont nous rejoindre dans ce défi permanent du travail collectif pour la protection de la nature et de l'environnement.

DSNE est une association indépendante, crédible à tous niveaux grâce à la qualité du travail fourni. Elle est sollicitée pour son expertise naturaliste, sa réflexion environnementale et sa dynamique fédératrice. Le bulletin des « 50 ans » en témoigne.

Ainsi, en accord avec nos orientations associatives, nous participons activement et positivement à l'évolution de la société.

Je vous remercie.

Klaus Waldeck, administrateur de DSNE, demande la parole pour une intervention en rappelant tous ses mandats détenus à DSNE, PCN et FNE NA et son intention de se présenter au poste de président lors du prochain conseil d'administration. Il souhaite dénoncer l'attitude du président actuel sur le dossier du protocole d'accord sur les réserves de substitution.

Une adhérente demande des explications sur le retrait de DSNE du recours administratif.

Yanik Maufras rappelle que l'assemblée générale porte sur l'exercice 2019 mais que des questions d'actualité pourront être posées en fin d'assemblée générale.

Rapport d'activités : Nicolas Cotrel, le directeur de l'association, présente les points forts de l'action menée par DSNE en 2019 ainsi que par l'équipe salariée :

- **La vie associative**

L'année 2019 est marquée par :

- 322 adhérents, dont 22 nouveaux
- la pérennisation de Solene en tant qu'assistante de gestion et le remplacement de Yoann, chargé de mission mammifères et chiroptères, par Angèle, et par l'emploi de 2 contractuels (Ludovic, Sylvain)
- 170 articles parlant des actions de DSNE dans la presse (soit 3 par semaine en moyenne)
- le lancement de notre chaîne Youtube et nombreuses vidéos nouvelles
- le bulletin spécial 50 ans
- les rencontres naturalistes PCN en 79 ...

- **Les expertises de sites :**

DSNE a mené également de nombreuses expertises de sites sur un total de 8500 ha, > 200 km de rivières, sur 12 sites/secteurs avec des diagnostics dont celui, historique, du terrain militaire de Bougon-Avon ainsi que la mise à jour cartographie habitats et le premier inventaire papillons de nuit de DSNE de la vallée du Pressoir 20 ans après le lancement de sa gestion conservatoire.

DSNE a accompagné fortement les collectivités en particulier pour les zones humides publiques prioritaires entre Sèvres et La Crèche.

DSNE est toujours très mobilisée sur les appels à projets avec 10 communes et 2 intercommunalités.

Dans le cadre de la préservation, 2019 est marquée par la fin de la restauration de la citerne de Ste Ouenne (CEN NA), accompagné par DSNE, la proposition au CEN d'un 18^e site naturel et la restauration historique de l'étang de la Réserve du Bocage des Antonins. Ce dernier a duré 1 mois et demi pour résorber son assèchement précoce depuis 2013, curer l'étang, restaurer totalement la digue et le système de vidange et ce, grâce au partenariat avec 8 agriculteurs, les carrières Kleber Moreau, Bois et Paille, le SITA Amailloux.

- **Les projets naturalistes :**

- **Avon, 1^{ère} mission confiée à DSNE par le Ministère de la Défense**, qui illustre le partenariat étroit sur le site, en lien avec le CEN NA :

- **870 ha à expertiser un grand nb de groupes**
- Flore : 27 plantes patrimoniales, dont l'Orchis ... militaire (22 esp)
- Papillons de jour : 70 esp (dont 13 patrim), l'un des riches du PC !
- Et 225 espèces nocturnes dont 2 nouvelles / 79 et plusieurs redécouvertes
- Cortège bocager très intéressant (Lézard à 2 raies, vipère...)
- **Un bocage marneux exceptionnel, LE HOTSPOT des sites naturels du 79 !**

- **Nature79.org a dépassé le million d'observations**

- Lancement en Deux-Sèvres d'un projet de connaissances sur 3 ans sur le 79 et 86 (avec 86N) des Papillons de Nuit.

- **La sensibilisation :**

- Une année scolaire coupée par la covid / 3 mois de projets stoppés !

- Mais un retour d'évaluations très positif et une très bonne synergie avec les équipes enseignantes, l'inspection académique 79, les dynamiques territoriales, les projets DSNE et les autres assos 79 : CPIE/GODS.

- Succès toujours du calendrier de sorties interasso.

Le directeur remercie les bénévoles et collègues ainsi que les partenaires techniques et financiers (Conseil Régional, CEN, Agence de l'eau, syndicats d'eau potable et de rivière...) et les mécènes.

La parole est donnée à René Bauruel, conseiller départemental du secteur Autize-Egray

René Bauruel représente Gilbert Favreau, excusé en raison de la campagne sénatoriale en cours. Il connaît DSNE essentiellement par la presse et a eu plaisir à découvrir les nombreuses activités menées par l'association en matière de connaissance et de préservation de la nature.

Le conseil départemental est un partenaire important avec le dispositif **E.C.O.R.C.E.** qui invite les élèves à « **Enquêter, Connaître, Observer, Rêver, Comprendre les Enjeux** » de la biodiversité de proximité et avec l'aménagement foncier dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles. DSNE a été sollicitée pour la préservation des chauves-souris dans les bâtiments du département comme au Tumulus de Bougon et la labellisation en refuge chauves-souris. DSNE participe au dispositif du budget participatif départemental avec un projet sur la Réserve Naturelle Régionale du Bocage des Antonins.

Très intéressé par les activités de DSNE, il se propose de rester à la suite de l'Assemblée Générale.

Rapport financier 2019 présenté par le Groupe Y, expert-comptable pour la première année.

Arnaud Moyon du Groupe Y rappelle sa mission auprès de DSNE qui a commencé avec l'exercice 2019.

Il indique l'objectif de sa présentation qui doit rendre compréhensible les comptes. Ils sont issus de nombreux échanges avec Solene et Nicolas et une réunion en présence de la trésorière au cours desquels ont été validées les options structurantes de fin d'exercice.

Le changement important est l'établissement d'une comptabilité d'engagement et non plus de trésorerie.

La **comptabilité d'engagement** est une méthode d'enregistrement comptable par laquelle les recettes et les dépenses sont **comptabilisées lorsqu'elles sont acquises (recettes) ou engagées (dettes)** même si elles se rapportent à des opérations qui ne se sont pas dénouées sur le plan financier (payées). Elle s'oppose à la **comptabilité de trésorerie**, méthode dans laquelle les opérations ne sont **comptabilisées que lorsqu'elles ont généré un flux financier**, c'est-à-dire lorsqu'elles ont été encaissées ou payées.

Arnaud Moyon présente le bilan 2019 :

Montants en K€	31-déc.-19	31-déc.-18
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	12	17
Immobilisations financières	-	-
Marchandises	13	22
Créances	244	71
Autres créances	201	151
Avances et acomptes	3	
Trésorerie	23	-
Comptes de régularisation	2	6
TOTAL ACTIF	498	267
Fonds associatifs	182	184
Réserves	-	-
Report à nouveau	- 29	-
Résultat exercice	94	29
Fonds associatifs	248	155
Provisions pour risques et charges	-	1
Fonds dédiés	-	-
Dettes financières	30	15
Dettes diverses	92	72
Comptes de régularisation	128	23
TOTAL PASSIF	498	267

Et fait des focus sur plusieurs points

FOCUS ACTIF

- Immobilisations : 12 K€
- Stock : 13 K€ (22 K€ en valeurs brutes et 8,5 K€ de dépréciation)
- Créances : 444 K€
 - Poste client contient 233 K€ de factures non encore réglées au 31/12/2019 (à 50% il s'agit de PCN) et 10 K€ de factures à établir
 - Autres créances à hauteur de 200 K€ (dont 107 K€ de subvention Région à recevoir et 48 K€ au titre des mémoires de frais)

FOCUS PASSIF

- Fonds associatifs : 248 K€ (dont 94 K€ de résultat)
- Dettes financières : 30 K€ (dont un prêt de 20 K€ auprès d'un administrateur)
- Dettes diverses : 92 K€
 - Dettes fournisseurs pour 42 K€
 - Dettes fiscales et sociales à hauteur de 50 K€
- Produits constatés d'avance : 128 K€ (étalement subventions sur plusieurs exercices)

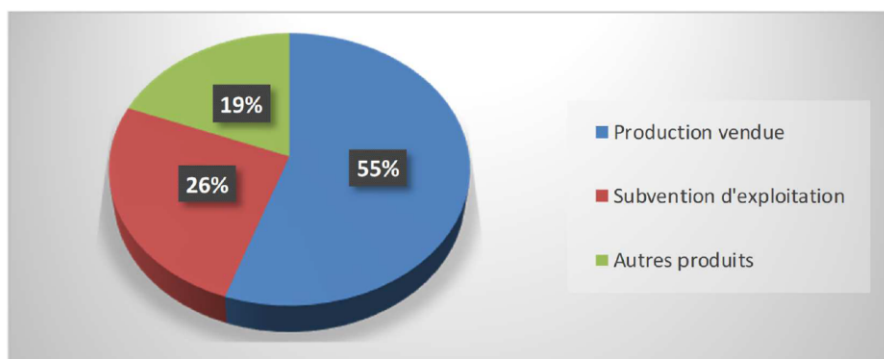
Il rappelle que les fonds associatifs représentent les réserves accumulées au fur et à mesure des exercices mais pas la trésorerie puisque les paiements sont décalés dans le temps (à rapprocher du montant des créances à hauteur de 444 K€).

Puis le compte de résultat de l'exercice 2019 qui présente un résultat excédentaire de 94 K€ est atypique :

Montants en €	31-déc.-19	31-déc.-18	Δ
Production vendue	357 622	236 625	120 997
Subvention d'exploitation	166 540	90 656	75 884
Reprises sur amort.			0
Autres produits	122 708	103 649	19 059
Total Produits d'exploitation	646 870	430 930	215 940
Total Charges d'exploitation	-509 687	-433 391	-76 296
Résultat d'exploitation	137 183	(2 461)	139 644
Résultat financier	-282	-239	-43
Résultat exceptionnel	-42 475	-27 491	-14 984
Charges nettes / fonds dédiés	-	-	-
IS	-	1 150	
Excédent ou déficit	94 426	-29 041	124 617

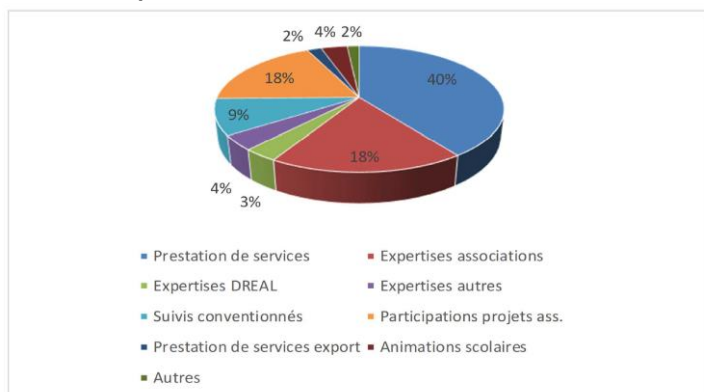
Ressources 2019 :

Données en K€	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Production vendue	358	237	121
Subvention d'exploitation	167	91	76
Autres produits	123	104	19
			-
Total	647	431	216

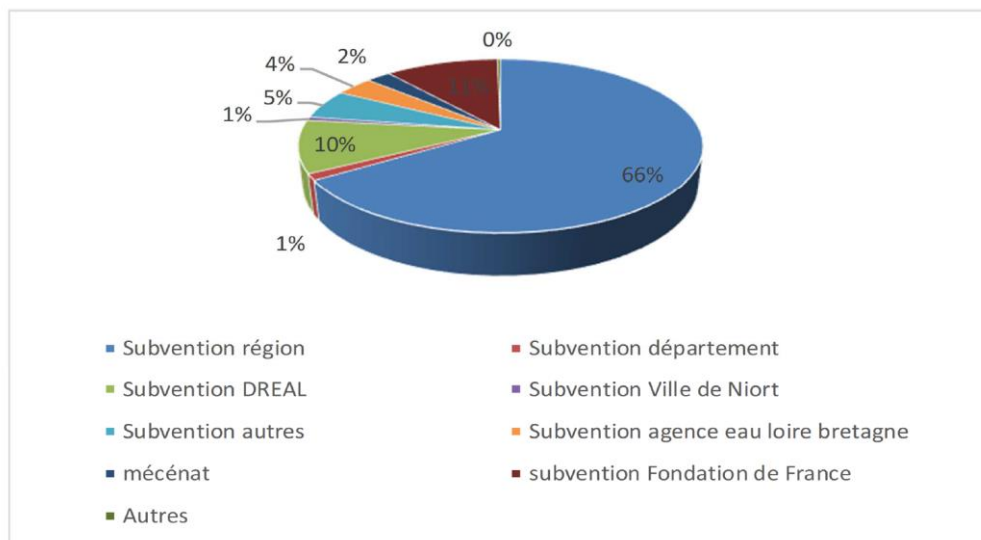


« production vendue » = prestation – « subvention d'exploitation » = subvention de projets

Détails des prestations 2019



Détail des subventions 2019



Nicolas Cotrel précise que DSNE reçoit des subventions quasi-uniquement pour des projets dont 3/4 financés par la région et la DREAL, et notamment pour la RNR (avec une importante année /les travaux sur l'étang). En subvention de fonctionnement, elle ne perçoit que 1 500 €.

René Bauruel s'étonne de ne voir que 2 000 € de subvention du département qui a pourtant attribué 5 000 €.

Nicolas Cotrel explique que cette subvention permet la réalisation du calendrier interassociatif 2020 et que le reste de la subvention figurera dans les comptes 2020. Il précise que DNSE avait demandé 8 000 €.

CHARGES D'EXPLOITATION

Montants en K€	31-déc.-19	31-déc.-18	Δ
Autres achats et charges externes	150	113	37
Impôts taxes et versements assimilés	9	5	4
Salaires et traitements	255	224	31
Charges sociales	80	84	-4
Dotations aux amortissements, dépréciations	16	7	9
Autres charges d'exploitation	0	1	-1
Total Charges d'exploitation	510	433	76

L'augmentation des salaires et traitements est liée à la présence de 2 CDD pendant plusieurs mois pour des projets ponctuels.

Sur les autres achats et charges externes, le tableau suivant donne le détail.

FOCUS AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES

Montants en K€	31-déc.-19	31-déc.-18	Δ
Achats non stockés	17	11	7
Sous-traitance	72	39	33
Locations et et charges locatives	8	10	(2)
Entretien et maintenance	8	9	(1)
Primes d'assurance	3	3	0
Honoraires	6	-	6
Frais de communication	3	6	(2)
Déplacements et missions	14	14	(0)
Frais de télécommunication	7	6	1
Divers	10	14	(4)
			-
Total Frais Généraux	150	113	37

La sous-traitance concerne principalement la RNR et l'augmentation 2019 les travaux effectués sur l'étang de la RNR.

L'expert-comptable a procédé à un toilettage des comptes historiques qui a permis de dégager un résultat exceptionnel de – 42 K€.

En conclusion, il estime qu'il faut rester prudent devant l'excédent net de l'année 2019 qui est motivé par des projets importants engagés dans l'année mais non encore payés. Le fonds de roulement reste fragile et il faut dénouer les créances qui sont d'un montant très important au regard des fonds associatifs.

Anne Faucher rappelle que les difficultés de trésorerie en 2019 ont été comblées par le prêt par un administrateur de 20 K€ qui sont en cours de remboursement en 2020. Le résultat excédentaire de l'année 2019 permet de reconstituer un fonds de roulement qui permet d'être un peu plus tranquille pour assurer les paies chaque mois.

Nicolas Cotrel ajoute qu'un nouveau poste devrait être créé grâce à ce bon résultat.

Yanik Maufras adresse ses remerciements à toute l'équipe salariée, notamment Nicolas et Solene qui ont contribué à l'évolution de nos processus comptables et de suivi permettant ainsi l'amélioration de la gestion de notre trésorerie.

Au Groupe Y, notre expert-comptable pour la première année, qui nous a rassurés sur la solidité de notre association malgré les difficultés récurrentes de trésorerie

Et bien sûr, merci aux adhérents qui, par leur cotisation, leurs dons, leur bénévolat renforcent l'association. Il faut également souligner l'importance des excellentes relations entretenues avec tous nos partenaires financiers malgré les difficultés liées aux retards de paiement des fonds européens.

Un remerciement particulier aux donateurs et mécènes de plus en plus nombreux à soutenir l'action de DSNE.

Un adhérent demande quel est le montant des dons et des cotisations en 2019.

Anne Faucher indique qu'ils sont habituellement autour de 4 000 € pour les cotisations et 3 000 € pour les dons. En 2019, un don exceptionnel de 10 000 € a été enregistré.

Nicolas Cotrel précise que les dons sont affectés à des projets associatifs pour lesquels il n'y a pas assez de subventions. En 2019, les dons ont financé les chantiers participatifs et en 2020, ils sont affectés au projet chauves-souris et bâti agricole

Vote des rapports :

Les rapports moral et d'activité sont votés à l'unanimité.

Sur le rapport financier, l'assemblée générale approuve à l'unanimité les délibérations suivantes :

- L'Assemblée Générale approuve les comptes et bilan de l'exercice 2019 faisant ressortir un résultat excédentaire de 92 426 € et donne quitus aux administrateurs de leur gestion.
- L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat de 92 426 € aux fonds associatifs les portant de 155 433 € à 247 859 €.

Le CA propose de maintenir les montants des cotisations (adhésions) pour l'année 2021 modifiées l'année précédente avec la mise en place d'un tarif spécifique pour l'adhésion familiale de 25 euros minimum afin de la distinguer de l'adhésion individuelle, ce qui ne permet pas de connaître le nombre exact d'adhérents. Il est précisé que la cotisation familiale couvre 2 personnes majeures de la famille qui seront considérées comme des adhérents disposant d'un droit de vote et pouvant donner un pouvoir pour l'AG. Les autres montants de cotisations sont de 20 euros minimum pour adhésion individuelle, 10 euros pour les jeunes, les étudiants, les

chômeurs, 30 euros pour les associations adhérentes.

Les différents montants des cotisations pour 2021 sont adoptés à l'unanimité.

Nicolas Cotrel présente le **budget prévisionnel 2020** dans sa version de début d'année sans prendre en compte les impacts de la crise sanitaire Covid 19 comme décidé par le CA.

Les modifications des **charges** concernent principalement l'importance du chantier d'aménagement pédagogique (financé) sur la RNR et la poursuite des investissements et renouvellement matériel.

Quant aux produits, le budget reflète un changement comptable avec le transfert de ligne comptable entre le 791100 et 706500 (création compte), dans le poste Ventes et études, l'importance des projets co-construits avec les collectivités pour leurs territoires et l'absence de diagnostics sur les sites du CEN et le terrain militaire d'Avon. Pour les projets associatifs, il faut noter les aides importantes de la Région pour la RNR et le projet pollinisateurs, le soutien éventuel du conseil départemental CD79 sur la RNR au titre du budget participatif, l'intervention d'à peine 18k€ DREAL sur prestations comme suivis ! et le fléchage dons pour financer le projet chauves-souris et bâti agricole

Yanik Maufras souligne l'importante responsabilité du conseil d'administration dans la gestion d'une équipe de 10 salariés. Il faut maintenir une stabilité sur le moyen terme avec des résultats sur le terrain qui répondent à l'évolution de la société.

Election du CA : Anne Faucher, la secrétaire, présente le tiers sortant :

- Anne Faucher
- Jean-Claude Guérin
- Ludovic Rolland

Cinq candidatures supplémentaires sont proposées au vote des adhérents :

- Céline Bourry
- Christian Dupuis
- Pascale Jean Dit Berthelot
- Magali Migaud
- Jean Warnet

Christian Dupuis, Pascale Jean Dit Berthelot, Magali Migaud ont participé depuis le début de l'année au CA en tant qu'invités, Céline Bourry et Jean Warnet se sont proposés après le dernier appel adressé aux adhérents avant l'Assemblée Générale.

Chaque candidat se présente et motive sa candidature devant l'assemblée générale.

Le vote à bulletin secret est organisé pour les actuels administrateurs et candidats.

Scrutateurs : Stéphane Barbier et Solene Moreau

Résultat du vote à bulletin secret :

60 votants

- Céline Bourry : 52 voix
- Christian Dupuis : 56 voix
- Anne Faucher : 59 voix
- Jean-Claude Guérin : 59 voix
- Pascale Jean Dit Berthelot : 60 voix
- Magali Migaud : 60 voix
- Ludovic Rolland : 59 voix
- Jean Warnet : 59 voix

Tous sont élus administrateurs par l'AG.

Modification du règlement intérieur :

Pendant la période de confinement, une ordonnance a permis de tenir des réunions par visioconférence jusqu'au 31 août. Pour information, seul le bureau s'est réuni en visioconférence de manière hebdomadaire. L'assemblée générale prévue le 4 avril a été annulée et repoussée à ce jour, les réunions du CA de mars et avril ont été annulées et celles de juin et juillet se sont tenues à la fois en présentiel pour une partie des administrateurs et en visioconférence pour les autres.

Pour poursuivre cette organisation, il faut modifier le règlement intérieur.

Anne Faucher présente les modifications adoptées par le Conseil d'administration pour permettre les réunions des instances avec les moyens de visioconférence :

- les articles 6.4 et 7.3 permettent de tenir les réunions de bureau et de conseil d'administration en visioconférence en tout ou partie
- pour l'assemblée générale (ordinaire et extraordinaire), les articles 9.3 et 10.3 précise le principe d'une réunion physique sauf circonstances exceptionnelles prévues par la législation et dans des conditions permettant le respect des obligations légales d'émargement, de vote à bulletin secret...

Aucune remarque n'est faite sur ces modifications.

Le directeur aborde les **projets naturalistes, vie asso et pédagogiques 2020** et indique les actions phares :

- **Projets asso** : Les mystères du sol (PC) - Chauves-souris et bâti agricole (79).
- **Projets collectivités** : Nature extraordinaire de Gâtine - Ressources SECO et Boutonne - Gestion rivières Thouet et Sèvre niortaise - Trame verte et bleue Gâtine, St Gelais... - Natura 2000 Thouet.
- **Perspectives** : Projet dans les lycées, nouveau public - Nouveaux projets TVB - Reconduction axe pédago / projets Ressources.
- **Vie associative** : Nouveau site internet avec paiement en ligne possible (HelloAsso) - Poursuite alimentation de notre chaîne Youtube - Fléchage dons / cofinancer projet étude et conservation des chauves-souris en bâti agricole, chantiers bénévoles, calendrier interasso.
- **Naturalisme : Projets départementaux** : Lancement conservation des CS en bâti agricole - 2^e année du projet hétérocères Poitou, dans les fermes du bocage - **Projets régionaux (PC ou NA)** : Poursuite projets chiroptères prioritaires - Lancement étude des Mulettes - **RNR** : gestion et suivi, dont lancement d'une étude télémétrique sur les serpents et plusieurs nouveaux groupes étudiés - valorisation du site / projet de sentier pédagogique.
- **Projets Trame Verte et Bleue de 2 ans, co-construits en partenariat** : Optimisation gestion parcelles publiques, conservation de sites, pédagogie, sciences participatives, ... en CC Val Gâtine et SIC Niortais - Construction d'un plan action biodiversité + lancement d'un observatoire de la biodiversité sur le Pays de Gâtine.
- **Construction de nouveaux projets toujours avec les collectivités** : CC Haut Val de Sèvre surtout mais aussi communes du Niortais, ComCom Thouarsais... et 2 projets de nouvelles RNR en 79.

Le président demande s'il y a des **questions ou interventions dans la salle**.

- Le représentant du CEN NA, Raphael Grimaldi, prend la parole pour présenter l'évolution du CREN Poitou-Charentes vers le CEN Nouvelle Aquitaine qui travaille avec les mêmes objectifs et les mêmes partenariats. L'antenne des Deux-Sèvres est en lien régulier avec DSNE et le GODS avec la volonté de préserver ces partenariats exemplaires. CEN NA gère 60 sites dans les Deux-Sèvres dont 18 nouveaux en 2019 et notamment celui de la vallée du Puits d'Enfer proposé par DSNE. Les

connaissances naturalistes DSNE sont primordiales en amont du projet et l'expertise performante ainsi que la valorisation pédagogique au cours de la vie du site. La maîtrise foncière reste notre cœur de métier dans le cadre de NéoTerra. Notre antenne départementale a conservé l'équipe salariée du CREN PC avec 5 salariés à Niort. Les comités territoriaux se mettent en place progressivement d'ici la fin de l'année et vont permettre d'associer les partenaires dont DSNE dont il remercie l'engagement.

Nicolas Cotrel précise que le dernier site proposé au CEN, une prairie humide de la Crèche, nous tenait à cœur car il a été signalé par un bénévole qui y a beaucoup travaillé (Laurent Debordes). Une convention de partenariat DSNE/CEN NA, la première, devrait être signée au cours du festival du FIFO.

- Marie-Hélène Pillet, représentant Agrobio, intervient pour faire part du souhait des agriculteurs bio de développer plus de liens avec les associations qui travaillent à préserver la biodiversité en leur accordant une présence dans un collège de partenaires.
- Jean Collon remercie d'avoir intégré sa proposition de motion dans le compte-rendu de l'assemblée générale 2019 même si elle n'a pas été soumise au vote. DSNE ayant choisi de se retirer du recours contre l'arrêté intégrant le protocole, il estime qu'il faut discuter car si la préfecture a fait une grosse faute démocratique en excluant de la discussion les associations qui refusent le protocole, il y a également une faute de DSNE de se retirer du recours sans en avoir avisé les adhérents. Il continuera de soutenir les actions formidables de DSNE mais souhaite une nouvelle gouvernance plus démocratique. Il propose une motion à l'assemblée générale : *« Avant et afin de décider du recours juridique concernant les arrêtés préfectoraux liés aux projets de retenues de substitution sur le bassin de la Sèvre Niortaise, DSNE engagera une consultation de tous ses adhérents accompagnée d'un argumentaire pro et anti préparé par leurs soutiens et sur la base d'un même nombre de signes possibles »*

Anne Faucher précise qu'il n'est pas possible de consulter les adhérents pour ce type de décision qui est encadré par des délais de procédure contraignants, l'avocat devant déposer un mémoire à une date fixe. Le conseil d'administration avait débattu de ce dossier depuis plusieurs mois à chacune de ses réunions et avait repoussé sa décision à la publication de l'arrêté préfectoral modifié.

Yanik Maufras rappelle que dans une association, c'est le conseil d'administration qui décide de ce type de décisions. Il refait l'historique du recours contre l'arrêté préfectoral initial par le collectif interassociatif auquel DSNE s'est associé. L'arrêté a été modifié par un arrêté complémentaire qui reprend les dispositions du protocole d'accord signé par DSNE y compris certaines issues de demandes de DSNE. En conséquence, il n'était pas cohérent de se maintenir dans le recours.

Un intervenant, non adhérent, réagit pour dénoncer la perforation de la nappe phréatique et reproche à DSNE de rêver sur l'évolution de l'agriculture irriguée qui selon lui, fera toujours du maïs pour la méthanisation.

Yanik Maufras souligne que DSNE travaille depuis des mois sur des hypothèses de transition dans les pratiques agricoles avec des garanties sur ce qui sera fait. A défaut de transition agricole, comment faire revenir la biodiversité là où il n'y en a plus ?

Annie Preuss intervient pour donner en exemple Delphine Batho qui a reconnu ses erreurs d'appréciation au cours d'une conférence sur les néonicotinoïdes. Elle estime que contre les lobbies, on se fait flouer par de belles promesses.

Jean Collon demande combien il y aura d'hectares en bio après la création des réserves de substitution. Et quelles sont les sanctions ? Sur la Boutonne, les agriculteurs n'ont pas tenu leurs engagements.

Yanik Maufras répond que les sanctions sont dans le protocole d'accord. Il est prévu des réductions et suppressions d'accès à l'eau les années suivantes.

Jean Collon rétorque qu'il y aura toujours des dérogations au nom de l'économie. Il y a des agriculteurs bio non irrigants, comment font-ils ? On peut faire autre chose avec l'argent prévu pour les réserves soit 60 millions d'euros.

Jean Jacques Guillet rappelle que la loi sur l'eau doit être respectée car l'eau est essentielle pour tous. Actuellement les prélèvements sont supérieurs aux ressources et le nouvel arrêté ne fait pas de remontées des seuils de prélèvements. Avec 12.7 millions de m³ d'eau à prélever, on est au-dessus de la moyenne des 10 dernières années de 10.5 millions de m³. Il y a un assèchement et il faut moins de pompage en hiver.

Anne Faucher propose d'arrêter ici le débat compte tenu de l'heure et de prévoir une rencontre pour discuter ensemble de ce dossier.

Klaus Waldeck souhaite intervenir comme cela avait été décidé en début d'assemblée générale. Il dénonce l'insuffisance des débats avant le vote sur le protocole, insuffisance reconnue par le président lui-même qui a fait pression sur les votes en menaçant de démissionner en cas de décision contraire à son choix. Il souligne sur le fait que le président a présenté ses arguments personnels et a demandé à chaque administrateur de motiver son vote qui n'a pas eu lieu à bulletin secret. Depuis, le président refuse de diffuser l'information du Conseil Scientifique et Technique alors que le représentant DSNE au CST lui avait demandé de le faire.

Christian Geay, représentant DSNE au CST, s'inscrit en faux contre cette affirmation, il a lui-même fait part au CA des débats en cours au CST et des difficultés pour progresser sur les IFT (Indicateurs de Fréquence de Traitements phytosanitaires).

Sachant que les invités aux prix Méléagrine sont arrivés depuis déjà ½ heure, Anne Faucher insiste pour terminer ici le débat en rappelant la proposition de le reprendre dans un autre cadre que l'Assemblée Générale.

Le président remercie les participants à cette AG et souhaite la poursuite du travail collectif pour la nature et l'environnement.

Remise des prix Méléagrine :

Rappel du contexte du « prix DSNE » :

L'association Deux-Sèvres Nature Environnement, sur décision de son assemblée générale, crée un « prix DSNE » afin de distinguer une ou des réalisations de particuliers, de collectivités, d'associations en faveur de la protection de la nature et de l'environnement.

Critères de sélection des actions :

- Etre concrètes et visibles sur le territoire des Deux-Sèvres
- Correspondre aux objectifs DSNE (article 2 des statuts)
- Répondre aux critères du développement durable
- Correspondre à des actions innovantes pour le territoire

Le jury prend en compte également l'engagement citoyen et la réalité de l'action sur le terrain.

Composition du Jury :

- Yanik MAUFRAS, Président de DSNE
- Anne FAUCHER, Secrétaire générale de DSNE
- Philippe ROUILLER, Administrateur de DSNE
- Jean-Michel MINOT, Administrateur de DSNE
- Christelle OBLIN, membre de la commission Communication/Vie associative

Les projets primés sont :

Dans la catégorie Engagement individuel : Marie Barbancey, pour son action de soins aux animaux blessés qui a abouti à la création de l'Arche de Marie, centre de soins de la faune sauvage

Dans la catégorie Engagement individuel : Théo, futur éleveur, pour ses échanges sur ses pratiques agricoles bio via des vidéos sur le terrain en communiquant avec passion sur les réseaux sociaux

Dans la catégorie Engagement individuel : JAP (Julien), pour son illustration originale et fantaisiste de la biodiversité et de la nature du Marais Poitevin

Dans la catégorie Engagement associatif : Terre de liens, pour sa démarche d'achat de terres agricoles pour permettre l'installation ou le maintien d'agriculteurs avec un usage écologique et responsable à la Ferme de la Solive (Granzay-Gript)

Dans la catégorie Collectivité : Cerizay, pour sa politique communale globale et cohérente de développement durable : PLU, éclairages nocturnes, écopaturage....

Dans la catégorie Collectivité : Oroux, pour la démarche volontariste du conseil municipal avec inventaire participatif et enquête publique ayant abouti au classement d'intérêt patrimonial durable des haies et des arbres.

L'assemblée Générale se termine par un verre de l'amitié à 17h30.